



A l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice Mme Marie-Claude CHAMBOREDON

Bonjour,

Notre association Justice Animaux Savoie (AJAS) **s'oppose au projet de création du site aquacole dans la baie de Golfe Juan par la société Aquafrais** et formule les observations suivantes dans le cadre de l'enquête publique :

- l'aquaculture intensive est **source de souffrance pour les poissons**. Les bars et daurades qui seront détenus dans ces immenses cages de 25m<sup>2</sup> souffriront de densités élevées (11kg/m<sup>2</sup>) et de multiples manipulations hors de l'eau. Avant d'arriver sur le site, les alevins subiront également le stress du tri et des transports parfois sur de longues distances. Enfin, à ce jour, des méthodes d'abattage extrêmement cruelles restent autorisées pour les bars et les daurades d'élevage ;
- l'aquaculture **ne résout pas le problème de la surpêche**. Pour preuve, les poissons qui seront élevés par Aquafrais seront nourris avec la farine de poisson ;
- l'aquaculture intensive **ne peut pas prétendre répondre au besoin d'autonomie alimentaire** : même si elle envisage de doubler sa capacité de production en passant de 600 à 1200 tonnes par an, la production d'Aquafrais sera très insuffisante pour couvrir la totalité du marché français (actuellement la pisciculture française ne fournit que 9 % de la consommation française pour la daurade et 18 % pour le bar). Par ailleurs, Aquafrais exporte actuellement une partie de sa production ce qui montre bien l'absence d'adéquation entre la stratégie d'expansion de l'entreprise y compris vers l'international et une pseudo volonté de relocaliser la production ;
- l'aquaculture intensive est **source de pollution environnementale importante**. Ce projet est situé à proximité d'une zone Natura 2000 dans une mer qui subit déjà la pollution et la surpêche. Les déjections de poissons de l'exploitation s'éparpilleront avec les courants ce qui impactera notamment les herbiers de posidonie se trouvant à proximité. En outre, la qualité de l'eau sera altérée par les rejets médicamenteux (antibiotiques), chimiques et les microplastiques émanant de l'activité aquacole.

Pour toutes ces raisons, nous sommes totalement opposés à ce projet et vous demandons de bien vouloir annexer ce courriel au registre d'enquête.

Pauline di Nicolantonio  
Présidente de l'AJAS